

Unité professionnelle facultative secteur sportif

Instruction du 09/03/2023 relative à la demande d'ouverture de l'unité professionnelle facultative secteur sportif.

**Division des établissements
Bureau de l'offre de formation**

Affaire suivie par : Saïda Smaoui
Tél : 01 57 02 65 14
Mél : ce.dos-of@ac-creteil.fr

4 rue Georges Enesco
94010 Créteil cedex

Texte adressé à mesdames et messieurs les proviseurs de lycée professionnel.

S/c de mesdames et monsieur les inspecteurs d'académie - directeurs académiques des services de l'éducation nationale de la Seine-et-Marne, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne.

Références :

Arrêté du 8 juillet 2021 créant l'unité professionnelle facultative « secteur sportif ».

Note de service du 9 Juillet 2021 relative à la création de l'unité professionnelle facultative « secteur sportif ».

Arrêté du 20 janvier 2022 modifiant l'arrêté du 8 juillet 2021 en augmentant le nombre de spécialités éligibles à l'ouverture de l'unité professionnelle facultative « secteur sportif ».

Annexe :

- *Projet d'ouverture de l'unité professionnelle facultative secteur sportif (UF2S)*

Vous trouverez en annexe, un projet à compléter qui devra être renseigné et transmis à l'adresse suivante ce.dos-of@ac-creteil.fr pour le **vendredi 31 mars 2023** au plus tard.

Pour rappel, le financement de cette unité professionnelle facultative secteur sportif entre dans le cadre des dotations habituelles.

Pour le recteur et par délégation,
La secrétaire générale adjointe en charge des politiques éducatives
Signé
Francette Dalle Mese